

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non
certificative en éveil en 5^e année de l'enseignement
primaire**

A.Gt 02-05-2018

M.B. 31-05-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre II;

Considérant les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en éveil en 5^e année de l'enseignement primaire est composé :

1^o de quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement :

- Sophie GRACZ;
- Marie-Thérèse DESNOUCK;
- Kathleen JACQMIN;
- Nicolas HEUCHAMPS;

2^o de six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française :
- Isabelle LEFEVRE;
- l'enseignement officiel subventionné :
- Amélie COCINAS GARCIA;
- Sylvie LUYPAERT;
- Jean MONZEE;
- l'enseignement libre subventionné :
- N.;
- N.;

3^o de six membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

- Michel SONDAG;
- N.;
- N.;

- d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Marie-Germaine MAPESSA;
- N.;

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Christophe VANDERWECKENE.

Article 2. - La Ministre ayant l'Education dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 2 mai 2018.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS